

De Jean Baptiste... ACTE DE MARIAGE de Jean Baptiste... Agé de 27 ans... Département de la Grosse... Profession de Cultivateur... Domicilié à la Grosse... De Marie Anne... Agée de 27 ans... Département de la Grosse... Profession de Cultivateur... Domicilié à la Grosse...

Jean Baptiste... Marie Anne...

Et de Marie Thérèse... Agée de 27 ans... Département de la Grosse... Profession de Cultivateur... Domicilié à la Grosse... De Jean Baptiste... Agé de 27 ans... Département de la Grosse... Profession de Cultivateur... Domicilié à la Grosse...

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous le dimanche... Le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

En présence de Jean Marie... Agé de 27 ans... Département de la Grosse... Profession de Cultivateur... Domicilié à la Grosse... De Jean Marie... Agé de 27 ans... Département de la Grosse... Profession de Cultivateur... Domicilié à la Grosse... De Jean Marie... Agé de 27 ans... Département de la Grosse... Profession de Cultivateur... Domicilié à la Grosse...

Après quoi, moi Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte de lecture à été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par lesdites parties, le grand aîné, par moi Officier public de l'état civil, et par lesdites parties.

Signature: Bonnard, Paratier, Aguer...

De Jean Marie... ACTE DE MARIAGE de Jean Marie... Agé de 27 ans... Département de la Grosse... Profession de Cultivateur... Domicilié à la Grosse... De Marie Anne... Agée de 27 ans... Département de la Grosse... Profession de Cultivateur... Domicilié à la Grosse...



N° 6 Vidal

Jean Marie... Marie Anne...

Et de Marie Anne... Agée de 27 ans... Département de la Grosse... Profession de Cultivateur... Domicilié à la Grosse... De Jean Marie... Agé de 27 ans... Département de la Grosse... Profession de Cultivateur... Domicilié à la Grosse...

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous le dimanche... Le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

En présence de Jean Marie... Agé de 27 ans... Département de la Grosse... Profession de Cultivateur... Domicilié à la Grosse... De Jean Marie... Agé de 27 ans... Département de la Grosse... Profession de Cultivateur... Domicilié à la Grosse... De Jean Marie... Agé de 27 ans... Département de la Grosse... Profession de Cultivateur... Domicilié à la Grosse...

Après quoi, moi Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte de lecture à été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par lesdites parties, le grand aîné, par moi Officier public de l'état civil, et par lesdites parties.

Signature: Vidal, Aguer...